

Décharge parentale* pour la manifestation *Big Air sur la Butte*

2^{ème} édition – 25 & 26 février 2023

En signant ce document, le représentant légal s'engage à :

- Autoriser son/ ses enfant(s) mineur(s) à participer seul(s) à l'événement *Big Air sur la Butte*.
- Etre joignable et à distance raisonnable durant la totalité de la participation de son/ ses enfant(s) à l'événement.

* Les enfants entre 12 et 15 ans sont autorisés à participer à l'activité seuls, non accompagnés d'une personne majeure, sur remise de cette décharge, signée par un représentant légal. Entre 5 et 12 ans, les enfants doivent être obligatoirement accompagnés par une personne majeure (+18ans).

Je soussigné (e) :

Mme/Mr :

Déclare vouloir laisser entrer seul mon (mes) enfant(s) en date(s) du :

- Samedi 25 février 2023
- Dimanche 26 février 2023

Nom, prénom et date de naissance de mon/mes enfant(s) :

1)

2)

3)

4)

Coordonnées du représentant légal de mon/mes enfant(s), joignable durant la manifestation :

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation *Big Air sur la Butte*, organisée par la Commune de Plan-les-Ouates et d'avoir transmis les mesures de sécurité ainsi que le matériel nécessaire à mon/mes enfant(s).

Lieu et date :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :